

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2014

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 10 mars 2014, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-03-32

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouter au point varia :

Achat d'un système audio pour le centre communautaire

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. 1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014**

14-03-33

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 février 2014.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

4. 2 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2014**

14-03-34

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 24 février 2014.

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5 **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

14-03-35

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de février 2014, pour la somme de 4998.70 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

14-03-36

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 203 377.59 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3420 à 3445 :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3417	HYDRO-QUÉBEC	497,05	ÉCLAIRAGE DES RUES
3418	ANNULÉ		
3419	BELL MOBILITÉ	125,26	FRAIS CELLULAIRES
	TOTAL CHÈQUES ÉMIS EN FÉVRIER	622,31	
3420	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	31,78	REMISES RRQ
3421	BELL CANADA	130,80	FRAIS TELECOPIEUR
3422	BELL MOBILITÉ	38,13	FRAIS TÉLÉAVERTISSEURS
3423	HYDRO-QUÉBEC	3 422,73	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE 1519.52\$ ÉLECTRICITÉ CASERNE 603.24\$ ÉLECTRICITÉ HOTEL DE VILLE 1299.97\$
3424	HYDRO-QUÉBEC	448,91	ÉCLAIRAGE DES RUES
3425	FÉDÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	22,75	FRAIS DE TRANSPORTS DICOM
3426	PRÉVOST FORTIN D'AOUST	3 136,87	SERVICES JURIDIQUES
3427	ROBERT LÉGARÉ ÉQUIPEMENTS DE BUREAU	143,72	ENCRE POUR PHOTOCOPIEUR
3428	RENAUD-BRAY	170,84	LIVRES BIBLIO
3429	ÉNERGIES SONIC RN S.E.C	1 681,48	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE; 698.74 GARAGE MUN.: 466.90 (8 JAN..), 515.84 (4 MARS)
3430	TERRAVIE - FONDS FONCIER COMMUNAUTAIRE	1 038,12	REMB. DE TAXES - RÉSERVE NATURELLE
3431	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	277,58	ESSENCE
3432	CORPORATE EXPRESS	332,95	FOURNITURES DE BUREAU
3433	SAAQ	3 133,07	IMMATRICULATION DES VÉHICULES
3434	PORTA SERVICE	809,34	RÉPARATION SERRURE CENTRE COMM.
3435	MÉCANIQUE BENOIT PÉPIN	2 022,13	ENTRETIEN CAMION VOIRIE - FREINS
3436	ENCADREMENTS DES CÉDRES	1 482,63	VOLET CULTUREL - PHOTOS, CADRES
3437	MRC DES LAURENTIDES	70 428,00	QUOTE-PART MRC 1ER VERS
3438	MRC DES LAURENTIDES	22 500,00	REMISE DE LA SUBVENTION - PROJET PDRF GÉRÉ PAR LA MRC
3439	HUGUES JACOB	1 781,29	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REMB. SOUPER NOEL
3440	YVES ROBITAILLE	86,40	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3441	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 636,60	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 5e DE 6 VERS
3442	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	297,01	DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUN. 5e DE 6 VERS.
3443	EXCAVATION DMO INC.	4 982,25	DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 5e DE 6 VERS
3444	CSST	95,10	COTISATIONS
3445	BANQUE NATIONALE FINANCIERE	49 069,73	CENTRE COMMUNAUTAIRE (CAPITAL 42 900\$) CENTRE COMMUNAUTAIRE (INTÉRÊT 6 169.73\$)
	REGIME DE RETRAITE EMPLOYÉS MUNICIPAUX	1 698,18	PAYÉ PAR INTERNET
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2 307,81	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 238,71	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	SALAIRES VERSÉS	10 310,37	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL	203 377,59	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2014**

14-03-37

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de février 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.4 **ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE (USAGE CLIENTÈLE)**

14-03-38

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque, pour un montant de 1 285\$ plus taxes et installation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.5 **DÉPÔT DE GARANTIE EU ÉGARD À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

14-03-39

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1,000 \$ provenant d'un dépôt de garantie lors de la construction en 2005 de la caserne incendie et de la bibliothèque a été retenu;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur n'a pas été en mesure de compléter certains travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de conserver la retenue de 1,000 \$ et de l'affecter aux revenus de la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, signale une situation normale par rapport à l'état de la voirie municipale et rappelle qu'il est primordial de ne pas émettre de permis de construction afin d'éviter que des équipements lourds endommagent notre réseau routier lors de la période de dégel.

Richard Pépin, conseiller responsable de la sécurité publique, informe que le plan d'urgence est presque terminé mais accuse un léger retard quant à sa conclusion.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des loisirs, informe que le projet des habitations Stephen Jake Beaven devrait aller en appel d'offres dès ce printemps.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, informe qu'il est en communication avec les responsables chez la firme Happico afin de débiter les travaux sur plan stratégique de la municipalité.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la revitalisation du village, déclare sa grande satisfaction face au résultat des 30 tableaux de photos d'antan.

7. **ÉVÈNEMENT DÉFI-RALLYE**

14-03-40

CONSIDÉRANT la demande en date du 13 septembre 2013, de Monsieur Gilles Lacroix, responsable du Club Auto Sport Défi Inc. et organisateur de l'événement «Rallye Défi»;

CONSIDÉRANT que le CASDI demande à la municipalité de Montcalm de participer à l'événement par les engagements suivants :

- Permettre l'utilisation du chemin forestier Jackrabbit, sur une distance de 11,90 km, entre le chemin Larose et le chemin du Pionnier en date du 5 septembre 2014;
- La possibilité d'une entente avec la municipalité afin de reconduire l'événement pour les quatre prochaines années (2014, 2015, 2016 et 2017);

CONSIDÉRANT que le CASDI fera parvenir à la municipalité, au cours du mois d'août 2014 ou avant l'événement, sa preuve d'assurance responsabilité pour une couverture de 5 000 000 \$ par sinistre;

CONSIDÉRANT que l'organisation assurera la fermeture complète du chemin forestier Jackrabbit entre 11h00 et 14h00 afin de s'assurer de la sécurité complète sur le circuit;

CONSIDÉRANT que le chemin forestier Jackrabbit demeure sous la juridiction et responsabilité du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame la Conseillère Danielle Woolley appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu que :

- Le conseil de la municipalité de Montcalm soutient le Club Auto Sport Défi inc. (CASDI) pour la tenue de l'événement «Rallye Défi 2014» qui aura lieu le vendredi 5 septembre 2014;
- Le club Auto Sport Défi inc. (CASDI) doit obtenir l'autorisation des autorités nécessaires afin de circuler sur une partie du chemin forestier Jackrabbit;
- Le Club Auto Sport Défi inc. doit procéder à la remise en état de la chaussée du chemin forestier Jackrabbit (nouveau gravier et nivelage) aux frais dudit club et ce, le jour même de la compétition, immédiatement après sa tenue;
- Le Club Auto Sport Défi inc. doit informer les autorités policières et se soumettre à leurs exigences;
- Le Club Auto Sport Défi inc. fasse la promotion de la tenue de l'événement auprès des citoyens concernés;
- Le Club Auto Sport Défi inc. augmente la visibilité de la municipalité à travers leur plan stratégique de marketing;
- Le conseil de la municipalité de Montcalm soutient le Club Auto Sport Défi inc. (CASDI) pour la reconduite de l'événement «Rallye Défi» pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 conditionnellement au respect des points mentionnés ci-dessus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8. **VOLET II : AMÉLIORATION DU BELVÉDÈRE MONT LAROSE ET DU SENTIER PÉDESTRE NID DE L'AIGLE**

14-03-41

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention au montant de 17 592\$, accordée dans le cadre du programme : « *Plan de mise en valeur des terres publiques dans un concept de forêt de proximité* »;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit investir 10% à titre de mise de fonds, soit un montant total de 1 760 \$;

CONSIDÉRANT qu'initialement, ce projet devait définir la possibilité forestière, le potentiel des ressources et définir une vision globale et d'accès au territoire;

CONSIDÉRANT que depuis le dépôt de cette demande, des plans d'actions locaux ont été élaborés et des actions concrètes de mise en valeur du territoire forestier y ont été suggérées, la municipalité de Montcalm souhaite utiliser les sommes qui lui sont allouées pour mettre en œuvre les actions de mise en valeur du territoire public dans un concept de forêt de proximité;

CONSIDÉRANT que la réalisation finale du projet doit être avant le 15 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu d'investir un montant totalisant 19 352 \$ pour un mandat à la firme Enviroforêt inc. afin :

- d'améliorer l'aménagement (pont, drainage, mise à niveau, accessibilité, affichage et promotion) du sentier Nid de l'aigle;
- de procéder à la mise en valeur, à la facilité d'accès au belvédère du mont Larose;
- d'ajouter des panneaux directionnels, d'interprétations ainsi que des bancs au belvédère du Mont Larose;
- de rehausser la sécurité des utilisateurs auxdits belvédère et sentier;
- de mandater le directeur général et/ou l'inspecteur en voirie afin que les produits offerts, la qualité des produits et la réalisation des travaux respectent les termes du contrat et du programme « *Plan de mise en valeur des terres publiques dans un concept de forêt de proximité* ».

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. **PAGSIS**

9.1 **PROTOCOLE D'ENTENTE**

14-03-42

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention au montant de 53 641.18\$, accordée dans le cadre du programme PAGSIS (Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale) gouverné par la CRÉ (Conférence régionale des Élus) des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente numéro 15-12-pgl041 dicte les engagements et démarche dudit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- de désigner le directeur général et le maire afin de signer ledit protocole d'entente numéro 15-12-pgl041 liant la municipalité de Montcalm et la CRÉ des Laurentides;
- de mandater le directeur général et/ou la directrice générale adjointe à satisfaire aux différentes exigences dictées par ledit protocole d'entente afin de permettre la bonne mise en œuvre du projet de *Développement intégré du noyau villageois*.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9.2 **APPEL DE CANDIDATURES POUR UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

14-03-43

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention au montant de 53 641.18\$, accordée dans le cadre du programme PAGSIS (Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale);

CONSIDÉRANT que selon le protocole d'entente, le projet de *Développement intégré du noyau villageois*, doit être complété avant le 28 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu :

- de faire publier sur le site «Québec-Municipal» et sur le site d'emploi-Québec, un appel de candidatures pour le poste d'agent de développement local (poste temporaire du 1 mai 2014 au 31 janvier 2015);
- de former un comité de sélection des candidatures composé des membres suivants : Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, Steven Larose, maire, Hugues Jacob, directeur général de la municipalité de Montcalm et Julie Bourgon, commissaire au développement économique du CLD Laurentides.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

10.1 **POSTE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

14-03-44

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu :

- de mettre fin à l'emploi de l'inspecteur en bâtiment et environnement, Monsieur Gabriel Larose-Marcotte. Sa rémunération prendra fin le 21 mars 2014 à laquelle s'ajouteront toutes indemnités applicables;
- de lui remettre une lettre de référence signée par le directeur général.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

10.2 **AFFICHAGE DU POSTE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

14-03-45

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu :

- de faire publier sur le site «Québec-Municipal» et sur le site d'emploi-Québec, un appel de candidatures pour le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;
- de former un comité de sélection des candidatures composé des membres suivants : Richard Tees, conseiller responsable de l'urbanisme, Steven Larose, maire et Hugues Jacob, directeur général de la municipalité de Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

11. **VARIA**

11.1 **ACHAT D'UN SYSTÈME AUDIO POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

14-03-46

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu :

- de procéder à l'achat d'un système audio tel que soumis sur la proposition du 22 décembre 2013 par la firme Connexe Audio Vidéo, pour un montant maximal de 8 000 \$ plus taxes conditionnellement à ce que l'installation ait lieu avant le 1^{er} juillet 2014.

- D'autoriser le transfert de crédits budgétaires de 2 300\$ du poste 03 610 00726 (immobilisations);

- adoptée à l'unanimité des conseillers

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-03-47

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Madame la Conseillère Danielle Woolley appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.